



## CODE DE DÉONTOLOGIE DU PARTICIPANT

Ce code de déontologie s'appuie sur les valeurs adoptées par la Fédération québécoise de taekwondo telles que définies dans son *Code d'éthique*.

La pratique du Taekwondo a pour but de promouvoir un corps en santé, un esprit aiguisé, un bon esprit sportif et la perfection des comportements moraux. Pour bénéficier au maximum de la pratique du taekwondo, le participant doit avoir des attitudes et des comportements qui découlent du plus pur esprit sportif. L'important n'est pas nécessairement de gagner ou de perdre, mais bien la manière dont il pratique le taekwondo.

*POUR OBTENIR LE MAXIMUM DE PROFIT DU TAEKWONDO, LE PARTICIPANT DOIT :*

- observer rigoureusement les valeurs du taekwondo et démontrer un esprit sportif;
- agir de façon respectueuse en tout temps envers tous, notamment son entraîneur personnel et les autres entraîneurs, les officiels, les bénévoles et les spectateurs;
- respecter ses adversaires et leurs supporteurs;
- accepter et respecter en tout temps les décisions des officiels;
- rester maître de soi et assumer l'entière responsabilité de ses gestes;
- soigner sa conduite lors des compétitions et autres événements en utilisant toujours un langage convenable;
- éviter d'utiliser des produits dopants;
- respecter le bien d'autrui.

N.B : Ce code d'éthique est largement inspiré du Code d'éthique du Club de taekwondo Chutes-Chaudière.  
[http://www.tkdcc.com/afficher\\_articles\\_tkdcc.php?section=10](http://www.tkdcc.com/afficher_articles_tkdcc.php?section=10)

Fédération québécoise de taekwondo WT 7665, Boul. Lacordaire  
Montréal (St-Léonard), Québec  
H1S 2A7

[www.taekwondo-quebec.ca](http://www.taekwondo-quebec.ca)

Mai 2023